

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski-
Neigette 6211-24-085

MÉMOIRE AU BAPE
SUR LE
PROJET DE PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU

Présenté par

MUNICIPALITÉ DE STE-FRANÇOISE

Octobre 2015

Selon le Conseil municipal de Ste-Françoise, l'exploitation et la gestion des ressources naturelles et les choix énergétiques représentent des enjeux majeurs pour de petites communautés comme la nôtre. En effet, il importe, pour nous les conseillers, de faire des choix judicieux pour nos citoyens afin d'assurer une bonne gestion de la municipalité et apporter, dans la mesure du possible, un développement harmonieux et sécuritaire de leur milieu de vie.

Rappelons-nous du mouvement de contestation entourant le projet de centrale thermique du Suroît en 2004 et du fait que le développement éolien s'est avéré comme une orientation d'avenir pour le Québec. En effet, l'opposition citoyenne avait alors culminée avec la manifestation de milliers de personnes qui étaient sorties dans les rues pour dénoncer ce projet de centrale au gaz naturel à Beauharnois. Hydro-Québec et le gouvernement du Québec ont dû faire marche arrière et choisir de privilégier le développement de l'énergie éolienne et de l'énergie hydraulique afin d'assurer que notre approvisionnement énergétique soit plus vert. Rappelons que ce choix a été inscrit dans la politique énergétique du Québec en 2006. Les contestations sur le développement des gaz de schiste dans la Vallée du Saint-Laurent et sur l'exploitation pétrolière dans le Golfe du Saint-Laurent nous rappellent que la préférence des Québécois pour les énergies vertes demeure plus que jamais d'actualité, et ce, tant au niveau local qu'international.

Nous croyons que l'impact économique que peut générer l'implantation d'un parc éolien dans notre collectivité est non négligeable. Pour la municipalité, il est important que l'ensemble de notre population puisse bénéficier des retombées économiques consécutives à ce projet. Nous croyons que la redistribution équitable d'une partie des bénéfices tirés de l'exploitation de cette énergie éolienne avec la collectivité favorisera le développement d'une solidarité de la communauté. Ainsi, la répartition des redevances à la MRC et aux municipalités touchées visera à financer des investissements communautaires pour le bénéfice de l'ensemble de la population, et aura un impact sur les activités économiques des entrepreneurs de la région en plus d'être créateur d'emplois et d'expertises pour des travailleurs et entrepreneurs de notre région en pré et post-projet.

Pour les impacts sur la santé de notre population, nous n'avons aucune donnée qui nous porte à croire que la venue d'un parc éolien pourrait affecter la santé de ces derniers. Les différentes études à travers le monde ne démontrent pas un lien de cause à effet. La distance séparant nos citoyens et citoyennes de ces moulins à vent fait en sorte de réduire les risques éventuels. Nous allons faire en sorte de demeurer vigilants et assureront un suivi pour protéger notre population en tout temps.

En conclusion, nous croyons que le développement de l'énergie éolienne dans notre milieu doit être articulé autour des besoins et des préoccupations de la population du Québec. Il s'agit d'une industrie qui a des retombées socio-économiques indéniables pour le Québec et notre communauté, que ce soit en matière de création d'emploi, de retombées économiques au sein des communautés d'accueil ou du développement d'une expertise québécoise de pointe en énergie éolienne. Les études récentes concluent qu'il n'y a pas de preuves scientifiques démontrant des liens de causalité directe entre les éoliennes et des impacts négatifs sur la santé humaine. Les impacts négatifs de l'implantation de projets éoliens peuvent être amoindris et sont largement tributaires de l'acceptabilité sociale. Afin d'assurer une intégration harmonieuse de ce projet, le Conseil municipal de Ste-Françoise croit que les communautés d'accueil doivent être impliquées tout au long du processus de planification du projet. Cela permettra, entre autres choses, de prendre en considération les préoccupations de nos citoyens et citoyennes. Une communication transparente constituera certainement un autre facteur de réussite majeur pour l'acceptabilité sociale de ce projet éolien.

Enfin, pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus et pour l'impact positif majeur de l'énergie éolienne au Québec et pour notre milieu, dans la mesure où le projet présente un niveau d'acceptabilité adéquat dans le milieu d'accueil, le Conseil municipal de Ste-Françoise est favorable à l'unanimité à ce projet et recommande sa réalisation.

Maire : Jean-Yves Belzile

Conseillers siège No 1 : José-Carl St-Jean

No 2 : Sylvain Lavoie

No 3 : Michel Levesque

No 4 : Pierre Lavoie

No 5: Carol Rioux

No 6: Ghislain Lavoie